



B1250-Direction des ressources humaines-Emploi Accomp parcours professionnels

## **DELIBERATION N° D.2025.06.45** **du Conseil municipal du 19 juin 2025**

### **Personnel territorial de la ville de Versailles.** **Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des postes permanents existants.**

Date de la convocation : 12 juin 2025  
Date d'affichage : 20 juin 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 53  
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE  
Rapporteur : M. François-Gilles CHATELUS

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.  
Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.311-1, L.332-8, L.332-9, L.332-13, L.332-14, L.332-23, L.332-24, L.333-1, L.333-12, L.343-1 et L.352-4 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n° 2016.09.119 du Conseil municipal de Versailles du 29 septembre 2016 portant sur les aménagements réglementaires du régime indemnitaire du personnel de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2018.12.173 du Conseil municipal de Versailles du 13 décembre 2018 relative

à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), modifiée par les délibérations du Conseil municipal de Versailles n° D.2020.12.112 du 10 décembre 2020 et n° D.2022.06.66 du 23 juin 2022 ;

Vu la délibération n° D.2024.03.30 du Conseil municipal de Versailles du 14 mars 2024 relative à la précédente mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ;

Vu les lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines approuvée par le Comité technique du 30 novembre 2021 ;

Vu les crédits du budget des exercices concernés et les imputations correspondantes ;

- 
- Les emplois permanents des collectivités territoriales sont, conformément aux termes de l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par le même Code. En vertu de ce principe, le recours à des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents reste l'exception et n'est envisageable que lorsque la recherche de fonctionnaire est restée infructueuse.

Jusqu'à récemment, le recrutement d'agents contractuels sur des postes permanents pour une durée supérieure à un an avec éventuelle « cédésation » au bout de six ans n'était possible que pour les agents de catégorie A. La loi du 6 août 2019 susvisée a étendu cette possibilité aux agents de catégories B et C.

- Il s'agit donc, par la présente délibération, de permettre à des agents de ces deux dernières catégories, d'obtenir des contrats établis sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique pour une durée pouvant s'étendre jusqu'à trois ans et déboucher le cas échéant sur un contrat à durée indéterminée (CDI) après une durée de six ans, conformément à l'article L.332-9 du même Code.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines approuvée par le Comité technique du 30 novembre 2021 et visant à réduire la précarité au sein des effectifs de la Ville.

Il convient de préciser que ces autorisations de recrutements et les contrats d'agents contractuels qui en découlent n'occasionnent pas de créations d'emplois et s'inscrivent dans le strict cadre des crédits alloués à la masse salariale.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- l'ouverture de 3 postes vacants au recrutement d'agents contractuels suite à recherche infructueuse de fonctionnaires (point 1 à 3),
- l'ouverture de 11 postes permanents aux contractuels permettant aux agents déjà en poste de bénéficier de contrats à durée déterminée (CDD) pouvant aller jusqu'à une durée de 3 ans (point 4 à 14).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

## **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

I. L'autorisation d'ouverture, à la ville de Versailles, des 3 postes vacants existants suivants, au recrutement d'agent contractuel à la suite de recherche infructueuse de fonctionnaires :

- 1) au poste de Chargé d'opérations construction à temps complet au sein de la Direction du Patrimoine Immobilier.

L'agent sera chargé de la coordination de la sécurité et de la prévention de la santé dans toutes les phases de projets de voirie. Il aura le suivi des travaux de voirie (travaux neufs).

Poste ouvert aux architectes, ingénieur, Master 2... et/ou une expérience significative dans le domaine du bâtiment, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux ;

- 2) au poste de Responsable du service programmation et conduite d'opérations à temps complet au sein de la Direction du Patrimoine Immobilier.

L'agent assurera en propre la programmation et conduite d'opérations d'investissement en matière de construction neuve et grosses réhabilitations et s'assurera de la bonne mise en œuvre des projets confiés au service. Il pilotera les différents acteurs internes et externes et garantira la qualité des relations avec les prestataires extérieurs. Il encadrera et fédérera une équipe pluridisciplinaire de chargés d'opérations en situation d'autonomie

et de responsabilité. Il supervisera les opérations confiées au service sur les plans programmatique, technique, financier, calendaire et juridique et assistera le Directeur du Patrimoine immobilier dans la programmation du plan pluriannuel d'investissement.

Poste ouvert aux architectes, ingénieur, Master 2... et/ou une expérience significative dans le domaine du bâtiment, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux ;

- 3) au poste de Responsable régie éclairage public et signalisation tricolore à temps complet au sein de la Direction du Patrimoine Immobilier.

Il encadrera l'équipe des électriciens, gèrera les stocks de fournitures et supervisera les installations fêtes et cérémonies. Il supervisera les installations et l'entretien des systèmes d'éclairage, et assurera la conformité et la mise à jour des équipements, tout en participant à divers projets et remplacements ponctuels.

De niveau BAC +2 et/ou une expérience significative dans le domaine électrique, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des techniciens territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux techniciens territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;

II. L'autorisation d'ouverture, à la ville de Versailles, des 11 postes permanents suivants aux contractuels pour permettre aux agents déjà en poste de bénéficier de contrats à durée déterminée (CDD) pouvant aller jusqu'à une durée de 3 ans :

- 4) au poste de psychologue, à temps complet, au sein de la Direction de la Petite Enfance.

Les agents réaliseront un travail d'observation auprès des enfants. Ils proposeront une écoute individuelle ou collective des équipes en structure pour une prise de distance des situations. Ils participeront à des actions préventives.

Les agents auront à justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins 3 ans et être titulaire d'un diplôme en psychologie (master/licence).

L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des psychologues territoriaux de classe normale, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux psychologues territoriaux de classe normale ;

- 5) au poste de Directrice d'établissement d'accueil pour enfants de moins de 6 ans, à temps complet, au sein de la Direction de la Petite Enfance.

L'agent aura la charge de diriger, coordonner, animer une équipe pour garantir un accueil de qualité aux enfants de moins de 6 ans et à leurs familles en cohérence avec les orientations municipales

Diplômé d'état d'éducateur de jeunes enfants et/ou avec une expérience d'au moins 3 ans sur un poste similaire, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des éducateurs territoriaux de jeunes enfants en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

- 6) au poste d'Agent d'exploitation des équipements sportifs, à temps complet, au sein de la Direction des Sports.

L'agent aura la charge d'entretenir, surveiller les installations sportives et accueillir les usagers.

De niveau bac et/ou avec une expérience d'au moins un an sur un poste similaire, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des adjoints techniques territoriaux en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux adjoints techniques territoriaux ;

- 7) au poste de Professeur de volume et de design, à temps complet, au sein de la Direction des Affaires Culturelles.

L'agent aura la charge d'enseigner la sculpture, le design et les techniques picturales.

Diplômé de l'enseignement nationale supérieure d'art et ayant une pratique artistique personnelle dans le domaine considéré et/ou une expérience pédagogique dans une structure d'enseignement, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des professeurs d'enseignement artistique de classe normale en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux professeurs d'enseignement artistique de classe normale ;

- 8) au poste de Coordinateur/trice administratif/ve cours de langues et auditorium, à temps complet, au sein de la Direction des Affaires Culturelles.  
L'agent aura la charge d'assurer le secrétariat et la coordination des cours de français langue étrangère (FLE) et la gestion administrative de l'occupation de l'auditorium. Il participera à l'activité générale administrative du service / accueil.  
Titulaire d'un baccalauréat ou d'un niveau BTS (Brevet de Technicien Supérieur) en Secrétariat et/ou avec une expérience d'au moins 2 ans sur un poste similaire, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des rédacteurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux rédacteurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 9) au poste de Responsable de la communication et des réseaux sociaux, à temps complet, au sein de la Direction des Affaires Culturelles.  
L'agent aura en charge la diffusion des expositions au public le plus large et la mise en œuvre de la stratégie de médiation auprès de tous les publics de l'espace Richaud, du musée Lambinet, du Carré à la Farine...  
Diplômé de niveau Bac+3 en Histoire de l'Art, Histoire et Arts plastiques et/ou avec une expérience d'au moins 3 ans sur un poste similaire, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des rédacteurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux rédacteurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 10) au poste de Référent régie – Responsable de l'accueil, à temps complet, au sein de la Direction de la Communication.  
L'agent aura la charge d'encadrer les agents de surveillance et d'accueil de l'Ancienne Poste et d'assurer la tenue de la caisse du site. Il accueillera et informera les visiteurs et veillera à la sécurité des personnes, des œuvres et du bâtiment par son équipe.  
De niveau BAC +2 et/ou une expérience significative dans le domaine de la surveillance et de l'évènementiel, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des techniciens territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux techniciens territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 11) au poste de Responsable du service du bureau d'études espaces verts, à temps complet, au sein de la Direction des Espaces Verts.  
L'agent aura la charge de l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de projets en lien avec la demande des élus, la création ou réaménagement de squares, parcs et jardins, aires de jeux. Il assurera la gestion administrative, technique et financière des dossiers et le suivi de chantier.  
Diplômé d'Etat Paysagistes (Bac +5 / DPLG ou similaire) et/ou avec une expérience d'au moins 4 ans sur un poste de concepteur paysagiste, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux ;
- 12) au poste d'Animateur référent aînés, à temps complet, au sein de la Direction de la Vie des Quartiers, Loisirs et Jeunesse (DVQLJ).  
L'agent aura la charge de mener des actions en direction du public et des habitants du quartier en lien avec le projet d'équipement.  
Diplômé de l'animation (BAFA, BAFA, BAPAAT) et titulaire du BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) exigé dans le cas d'un encadrement de séjours et d'Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et/ou avec une expérience d'au moins 2 ans sur un poste similaire, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des animateurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux animateurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 13) au poste d'Animateur référent Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), à temps complet, au sein de la Direction de la Vie des Quartiers, Loisirs et Jeunesse (DVQLJ).  
L'agent aura la charge de mener des actions en direction du public et des habitants du quartier en lien avec le projet d'équipement.  
Diplômé de l'animation (BAFA, BAFA, BAPAAT) et titulaire du BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) exigé dans le cas d'un

encadrement de séjours et d'ALSH et/ou avec une expérience d'au moins 2 ans sur un poste similaire, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des animateurs territoriaux en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux animateurs territoriaux ;

- 14) au poste de Responsable de l'Ancienne Poste, à temps complet, au sein de la Direction de la Communication.

L'agent aura la charge de concevoir et superviser la mise en œuvre des dispositifs techniques et ressources humaines nécessaires à la conduite des expositions, spectacles, ou événements au sein de ce nouvel espace événementiel.

Diplômé d'un Bac+3 en gestion de projets culturels ou en droit de la culture ou en administration générale et/ou une expérience significative dans l'événementiel et la création, programmation et gestion d'un espace événementiel, l'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux en fonction des diplômes et de l'expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*